cultivable et accroissement inutile de dépenses pour s'enclore.

7° Le *groupement des constructions* ou la distribution méthodique des bâtimens affectés à divers services.

Ce groupement, qui mérite la plus sérieuse attention quand on dresse le projet d'une maison de ferme, puisqu'il doit procurer des avantages nombreux et permanens, ne saurait être le même pour tous les établissemens et doit être modifié suivant que les bâtimens sont destinés à une ferme à grains ou à pâturage ou à un établissement où l'on fait des élèves, à celui où l'on engraisse le bétail, à celui ou l'on récolte du vin ou bien où on exerce plusieurs arts agricoles, etc.

« Lorsqu'on construit une maison de ferme il est de la plus haute importance, suivant l'opinion d'un agronome anglais, de *grouper convenablement les bâtimens* d'exploitation ; il est rare qu'on puisse ensuite corriger les fautes qu'on a commises en ce genre sans de grands sacrifices. Des dispositions locales peuvent, il est vrai, sur un établissement, modifier ce groupement, mais une maison de ferme n'est construite sur un bon modèle que lorsque tous les travaux peuvent s'y exécuter de la manière la plus rapide et la plus économique. Parmi les conditions principales, nous rangeons un accès facile de l'emplacement des meules à la machine à battre ou à la grange, et de la grange aux greniers; le rapprochement des magasins à fourrages ou des silos, celliers ou caves à racines, des étables et écuries, le choix judicieux de l'emplacement pour la fosse à fumier et pour les eaux qui servent à abreuver le bétail, la bonne disposition des magasins où sont renfermées les récoltes, tant pour en faciliter la rentrée que pour en accélérer le chargement, une disposition favorable à la surveillance de tous les travaux, etc. Avec des bâtimens bien groupés, on obtient, avec moins de soins vigilans, plus de travail des domestiques, et on éprouve moins de pertes dans les transports par les infidélités, les coulages, etc.

Dans ce groupement il est aussi *quelques autres conditions* auxquelles il est utile d'avoir égard ; telles sont, par exemple, le soin, dans les cas ordinaires, de placer la maison d'habitation et les cours pour le gros bétail au midi, l'étable à vaches, la laiterie au nord, et ainsi des autres portions de bâtimens, suivant les circonstances physiques et locales; telle est encore l'attention de les disposer entre eux de telle façon que les accidens causés par les incendies y soient plus rares ou qu'on puisse plus aisément en arrêter les ravages, etc.

Cette bonne distribution des différentes parties des bâtimens de la ferme entre eux n'exclut pas la *régularité*, et c'est même le problème qu'il s'agit de résoudre, savoir : d'établir et grouper les bâtimens de manière qu'ils offrent la plus grande somme possible d'avantages, tout en conservant la symétrie dans leur ensemble.

8° L'*étendue et la capacité des bâtimens*. Elles varient avec l'importance de l'établissement, la nature de l'exploitation, la qualité des terres, etc.

Une ferme à pâturage n'a pas besoin de bâtimens d'exploitation bien vastes; une ferme à laiterie à surface égale en exige davantage, mais moins qu'une ferme à grains à culture triennale, et celle-ci moins encore qu'une ferme cultivée suivant l'assolement alterne et où on exerce un ou plusieurs arts agricoles.

De même, un établissement rural où l'on fait beaucoup de charrois a besoin d'écuries, de selleries et de hangars plus vastes que celui qui n'en fait annuellement qu'un petit nombre. Certaines fermes à grains ou à laiterie placées près des grandes villes et qui se procurent à l'extérieur des engrais ou des alimens, ont des bâtimens qui ne paraissent pas répondre à l'importance de l'établissement, comparativement à ce qu'on voit dans les fermes plus éloignées. L'habitude de conserver les céréales en meules, comme on le fait généralement en Angleterre, en Hollande et dans les environs de Paris, n'exige pas des bâtimens aussi vastes que dans les pays, la Normandie, par exemple, où on engrange presque toutes les récoltes. Enfin, on conçoit que sur 2 fermes de même étendue, mais où les terres appartiennent à des classes différentes, où l'on peut récolter sur l'une 2 fois autant de produits que sur l'autre, et avoir besoin de 2 fois autant d'engrais, les bâtimens ne peuvent dans les 2 cas avoir la même étendue.

L'étendue des bâtimens se mesure suivant leurs 3 dimensions géométriques, savoir : la *longueur*, la *largeur* et la *hauteur*. Les deux premières multipliées l'une par l'autre donnent *l'étendue superficielle* d'un bâtiment, et leur produit ou cette étendue multipliée par la 3e ou la hauteur donne sa *capacité*.

Quand on connaît l'étendue superficielle que doit recevoir un bâtiment pour loger par exemple, des chevaux, des bestiaux ou des instrumens, on peut *faire varier à volonté ses 2 dimensions*, suivant les besoins du service et pour combiner l'économie avec la commodité. Il en est de même d'un bâtiment destiné à recevoir des récoltes en couches plus ou moins épaisses et dont on peut modifier les 3 dimensions ou 2 d'entre elles seulement suivant les circonstances.

Des *bâtimens trop restreints ou trop vastes sont également désavantageux*. Dans le 1er cas, le service par suite de l'encombrement, se fait avec peine; les animaux sont mal garantis contre les rigueurs de l'hiver et on risque, surtout dans les années abondantes, de perdre une partie des récoltes, faute de pouvoir les abriter. Les bâtimens trop étendus n'ont pas moins d'inconvéniens : d'abord les capitaux qui ont été avancés pour leur construction ne produisent qu'un faible intérêt, mais de plus une maison de ferme trop vaste ou qui contient des bâtimens superflus multiplie sans utilité les soins de surveillance, favorise les infidélités des serviteurs ainsi que la propagation des animaux nuisibles, enfin elle occasionne toujours une augmentation de travail et un surcroît de dépenses pour la clore et la conserver en bon état.

Pour connaître l'*étendue qu'on doit donner à des bâtimens*, il faut déterminer la superficie que couvriront les uns d'après le nombre des animaux de trait ou de bêtes de rente qu'ils doivent recevoir, et la capacité des autres, d'après le volume ou le poids des récoltes qu'on doit y rentrer. Dans le 1er cas, il faut avoir